

12437 24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 septembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 septembre 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de sept suppléants du Comité des régions, proposés par la République de Bulgarie

E 19058



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 septembre 2024
(OR. en)

12437/24

CDR 107

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de sept suppléants du Comité des régions, proposés par la République de Bulgarie

DÉCISION (UE) 2024/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de trois membres
et de sept suppléants
du Comité des régions,
proposés par la République de Bulgarie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions¹,

vu les propositions du gouvernement bulgare,

¹ JO L 139 du 27.5.2019, p. 13, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2019/852/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.
- (2) Le 30 juillet 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/1153² portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions.
- (3) Trois sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la démission de M. Ivan ALEKSIEV et de M. Emil IVANOV et de la fin du mandat national sur la base duquel M^{me} Malina EDREVA AUDOIN avait été proposée.
- (4) Sept sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la démission de M. Daud ALYAOVLU, de M^{me} Sebihan MEHMED et de M^{me} Ivanka NIKOLOVA et de la fin des mandats nationaux sur la base desquels M. Dobromir DOBREV, M^{me} Dimitranka KAMENOVA, M^{me} Cornelia MARINOVA et M. Rumen PEHLIVANOV avaient été proposés.
- (5) Le gouvernement bulgare a proposé les représentants suivants de collectivités locales qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, en tant que membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025: M. Dobrin DOBREV, *Кмет на община Разград* (maire de la municipalité de Razgrad), M. Dimitar NIKOLOV, *Кмет на община Бургас* (maire de la municipalité de Bourgas), et M^{me} Tsvetelina SIMEONOVA-ZARKIN, *Общински съветник в Столичен общински съвет* (conseillère municipale du conseil municipal de Sofia).

² Décision (UE) 2020/1153 du Conseil du 30 juillet 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions (JO L 256 du 5.8.2020, p. 12, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2020/1153/oj>).

- (6) Le gouvernement bulgare a proposé les représentants suivants de collectivités locales qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, en tant que suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025: M. Isa BESOOLU, *Кмет на община Павел баня* (maire de la municipalité de Pavel Banya), M. Ivo DIMOV, *Кмет на община Димитровград* (maire de la municipalité de Dimitrovgrad), M. Angel DZHORGGOV, *Кмет на община Самоков* (maire de la municipalité de Samokov), M. Ivan GAYKOV, *Кмет на община Приморско* (maire de la municipalité de Primorsko), M. Blagomir KOTSEV, *Кмет на община Варна* (maire de la municipalité de Varna), M. Dencho MINEV, *Кмет на община Трявна* (maire de la municipalité de Tryavna), et M. Adnan YALDAZ, *Кмет на община Стамболово* (maire de la municipalité de Stambolovo),

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les représentants suivants de collectivités locales qui sont titulaires d'un mandat électoral, sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025:

a) en tant que membres:

- M. Dobrin DOBREV, *Кмет на община Разград* (maire de la municipalité de Razgrad),
- M. Dimitar NIKOLOV, *Кмет на община Бургас* (maire de la municipalité de Bourgas),
- M^{me} Tsvetelina SIMEONOVA-ZARKIN, *Общински съветник в Столичен общински съвет* (conseillère municipale du conseil municipal de Sofia);

et

b) en tant que suppléants:

- M. Isa BESOOLU, *Кмет на община Павел баня* (maire de la municipalité de Pavel Banya),
- M. Ivo DIMOV, *Кмет на община Димитровград* (maire de la municipalité de Dimitrovgrad),
- M. Angel DZHORGGOV, *Кмет на община Самоков* (maire de la municipalité de Samokov),
- M. Ivan GAYKOV, *Кмет на община Приморско* (maire de la municipalité de Primorsko),
- M. Blagomir KOTSEV, *Кмет на община Варна* (maire de la municipalité de Varna),

- M. Dencho MINEV, *Кмет на община Трявна* (maire de la municipalité de Tryavna),
- M. Adnan YALDAZ, *Кмет на община Стамболово* (maire de la municipalité de Stambolovo).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
